

LEGENDE

Zones agricoles et naturelles

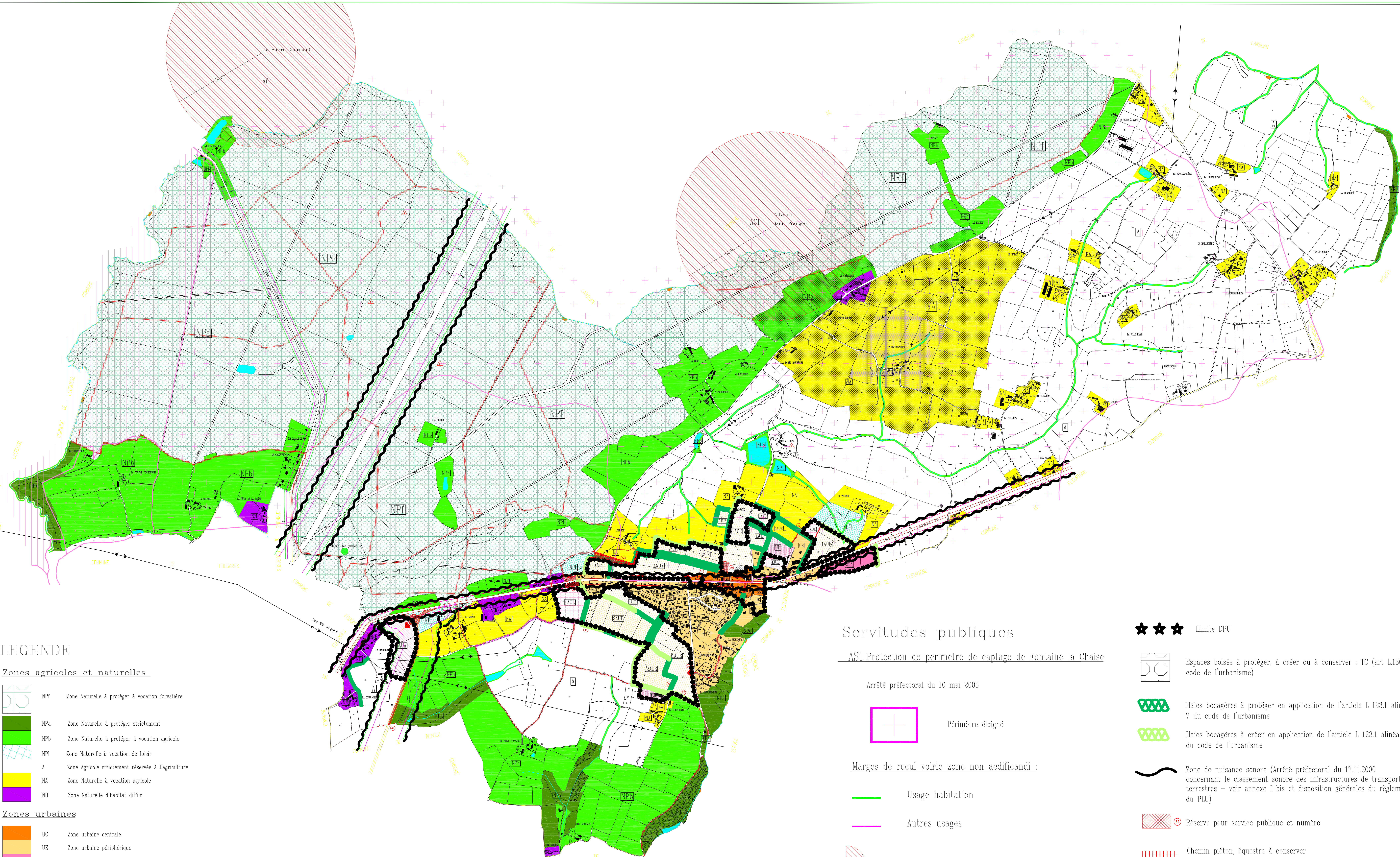
- NPI Zone Naturelle à protéger à vocation forestière
- NPa Zone Naturelle à protéger strictement
- NPb Zone Naturelle à protéger à vocation agricole
- NPI Zone Naturelle à vocation de loisir
- A Zone Agricole strictement réservée à l'agriculture
- NA Zone Naturelle à vocation agricole
- NH Zone Naturelle d'habitat diffus

Zones urbaines

- UC Zone urbaine centrale
- UE Zone urbaine périphérique
- UA Zone urbaine à vocation d'activités
- UL Zone d'urbanisation spécialisée à vocation loisirs et équipements

Zones à urbaniser

- 1AUE Zone d'urbanisation à court et moyen terme à vocation résidentielle
- 2AUE Zone d'urbanisation à long terme à vocation résidentielle
- 1AUA Zone d'urbanisation à court et moyen terme à vocation d'activités
- 1AUL Zone d'urbanisation spécialisée à court et moyen terme à vocation loisirs et équipements



Servitudes publiques

AS1 Protection de perimetre de captage de Fontaine la Chaise

Arrêté préfectoral du 10 mai 2005

Périmètre éloigné

Marges de recul voirie zone non aedificandi :

- Usage habitation
- Autres usages
- AC1 Servitude de protection des monuments historiques

I4 Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques HTB - Pour les lignes HTA et BT se reporter au plan 1/10000 ème annexé au tableau des servitudes en annexe I

*** Limite DPU

Espaces boisés à protéger, à créer ou à conserver : TC (art L.130.1 du code de l'urbanisme)

Haies bocagères à protéger en application de l'article L.123.1 alinéa 7 du code de l'urbanisme

Haies bocagères à créer en application de l'article L.123.1 alinéa 7 du code de l'urbanisme

Zone de nuisance sonore (Arrêté préfectoral du 17.11.2000 concernant le classement sonore des infrastructures de transport terrestres - voir annexe I bis et disposition générales du règlement du PLU)

Ⓜ Réserve pour service public et numéro

Chemins piétons, équestres à conserver

Piste cyclable à créer

Site archéologique

Accès figuratif

Cours d'eau (position approximative)

RESERVES POUR SERVICES PUBLICS

N° DE REF. AU PLAN	NATURE	SUPERFICIE M²	BENEFICIAIRE
30	Extension du cimetière	1440	Commune
31	Elargissement de voirie	350	Commune
32	Création d'un chemin piéton	790	Commune
33	Elargissement de voirie	350	Commune
34	Création d'un chemin piéton	4530	Commune
35	Création d'un chemin piéton	1230	Commune
36	Création d'un chemin piéton	250	Commune
37	Elargissement de voirie	2150	Commune
38	Servitude de vue	110	Commune
39	Servitude pour création de voirie	1300	Commune
40	Servitude pour création de voirie	12390	Conseil Général d'Ille et Vilaine
41	Aménagement de voirie	3600	Commune

Ille-et-Vilaine
Commune de Laignelet

PLAN LOCAL
D'URBANISME
Ensemble du territoire

PLU approuvé le 21 décembre 2005
Modification n°1 du PLU approuvée le 10/02/2006

APPROBATION DE LA MODIFICATION N°2

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal n°..... en date du....., approuvant la procédure de modification n°2 du plan local d'urbanisme.

Le Maire,

ECHELLE : 1/7500